

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 7 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : Néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2023. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque membre est invité à signer le procès-verbal.

Elle demande la possibilité de rajouter la délibération n°2023-034 concernant un achat de terrain et la Décision Modificative n°2023-035 pour le règlement de cet achat, sachant que les éléments n'étaient pas connus lors de l'établissement de la convocation. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2023-031 : Aide au recrutement : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ au 1^{er} septembre 2024 de l'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

- *AUTORISE* Madame Le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Madame Le Maire précise que le coût pour cette intervention est de 300 Euros, justifiée par un accompagnement juridique pour ce type de procédure. La publicité est faite au niveau national, par le Centre de Gestion. Ils sont en charge également des convocations et assureront une présence lors des entretiens de recrutement

Délibération 2023-032 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments,...

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023, pour les travaux d'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments,...

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité 2024.
- charge Madame Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Madame Le Maire précise que la possibilité pour l'agent de faire 39h peut être envisagée en lien avec l'accord de la personne recrutée. Toutefois le centre de gestion nous informe qu'un temps de travail de 39h génère un droit à un plus grand nombre de jours RTT, soit plus de jours d'absence.

Délibération 2023-033 : Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Monsieur Nicolas RAYMOND, Responsable du SGC d'Aurillac, a remis un état de produits irrécouvrables pour la Commune de VITRAC.

Malgré toutes les poursuites diligentées, ces créances demeurent non recouvrées, sachant que le seuil d'engagement de poursuites est fixé à 30 euros. Il s'agit des produits suivants :

Exercice	Réf de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2015	B31 T100	CHARMES Alice	14.88 €	Somme restant due sur fact eau assainissement 2014/2015
2015	Année 2025	FONTANGES Alain	131.07 €	Cantine garderie et eau assainissement
2015	B42 T133	SERVAIRE Christian	123.00 €	Eau assainissement
2016	B36 T112	CHARMES Alice	20.89 €	Eau assainissement
2018	B46 T108	COURBAIZE Eliane	0.01 €	Eau assainissement
2018	B46 T108	COURBAIZE succession Marie	133.20 €	Eau assainissement
2019	B50 T125	Cantal Habitat	39.71 €	Facturation eau assainissement entre 2 locations
2022	B46 T112	GALDEMAR Antoinette	0.70 €	Eau assainissement
2022		LAVERGNE Guillaume	0.20 €	Cantine garderie ou eau assainissement
		TOTAL	463.66 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de prononcer l'admission en non-valeur de la somme totale de 463.72 € correspondant à la dette de divers créanciers.
- DIT que les crédits sont inscrits en Dépense de Fonctionnement au compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » au budget de l'exercice 2023.

Délibération 2023-034 : Acquisition des parcelles n° A 1534 (900 m²), et n° A 1664 (650 m²), propriété de Mme AIGUEPARSES Annie, née PUECH. Terrains constructibles situés au cœur du Village

Madame Le Maire expose la situation actuelle : elle a contacté la propriétaire de 2 terrains constructibles d'une contenance de 1550 m² (900 m² + 650 m²) pour échanger sur le projet d'achat de ces 2 parcelles constructibles situées au cœur du village.

Après plusieurs négociations entre la propriétaire et la collectivité représentée par Madame Marie-Paule BOUQUIER, Maire, Monsieur Pierre LACOSTE , 1er adjoint, et Jérôme PUECH,

2ème adjoint, le prix du m² défini est de 13 €uros le m², soit, selon la contenance du terrain : 1550 m² x 13 €uros = 20150€ (Prix d'acquisition).

L'emprise du terrain sera la suivante : 1550 m² sur les parcelles A 1534 (900 m²) et A 1164 (650 m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Décide l'acquisition des 2 parcelles A 1534 (900 m²) et A 1664 (650 m²) au prix de 13 €uros le m² soit 20150 €uros (1550 m² x 13 €)
- Autorise Madame Le Maire à signer les actes authentiques de vente, à payer les frais d'actes notariés et factures éventuelles, notamment le géomètre et plus généralement faire tout le nécessaire.

Délibération 2023-035 : Décision Modificative n°3 : réajustement de crédits pour l'acquisition de deux parcelles A 1534 (900 m²) et A 1664 (650 m²)

Madame Le Maire rappelle que le compte 2111 (Achat de terrain nu) a été abondé de 15 000.00 €uros au vote du budget primitif 2023 (opération 35).

Il convient de procéder à un réajustement en virant 14 944.00 €uros du compte 2088 (acquisition d'un fonds de commerce -opération 34) au compte 2111 (achat de terrain (opération 35))

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2088	34	Acquisition d'un fonds de commerce	- 14 944.00 €uros
			TOTAL	

COMPTES DEPENSES – SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2111	35	Achat de terrain	+ 14 944.00 €uros
			TOTAL	

Plusieurs banques seront contactées afin de leur demander de nous établir une proposition de prêt de 23 00.00 €uros (Crédit Mutuel, Crédit Agricole)

Travaux :

***Construction halle couverte :**

Les travaux ont temporairement été arrêtés à la cause de la pluie.

Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis matins à 9h00.

Une réflexion est en cours au sujet de la charpente afin de déterminer si elle peut rester apparente . Cela génère une nouvelle étude pour l'isolation phonique et thermique et également une comparaison financière entre les 2 projets. L'état de la charpente est très bon , aucune reprise ni traitement ne sont à prévoir..

L'entreprise de maçonnerie attend avec impatience les résultats des formules béton du bureau d'étude.

Monsieur DELRIEU Bernard informe les membres du conseil municipal que le local chasse qui est situé sous la salle polyvalente ne dispose plus d'eau chaude, puisque l'alimentation du chauffe-eau est coupée ce qui dérange pour le nettoyage des salles suite à la découpe de gibiers. Il demande s'il est possible de la rétablir pour ce local. Mme le Maire évoque la mise en sécurité électrique de la salle polyvalente, condition indispensable à la sécurité des ouvriers qui interviennent. C'est une obligation du code du travail

La question sera posée à l'électricien par l'intermédiaire des assistants de maîtrise d'ouvrage quand l'artisan sera convoqué à une réunion de chantier

***Plantation d'arbres :**

Une quinzaine d'arbres doivent être plantés dans le bourg de la commune, sous la salle polyvalente, dans le terrain herbé de l'école+ 1 au Tromp'L'œil, parking, cimetière. Il avait été question d'en planter vers le stade, mais se pose le problème de l'arrosage , le site étant un peu loin du bourg. Se pose aussi le problème de la situation du terrain de foot, un lieu froid et venteux

Une journée plantation est prévue le 25 novembre, en impliquant la population (un avis sera envoyé dans toutes les boîtes aux lettres) ; le rendez-vous est donné à 9h. Ce temps de plantation sera suivi à 11h30 de la présentation des travaux de la halle couverte et rénovation énergétique de la salle polyvalente. Cette matinée s'achèvera par le partage d'un verre de l'amitié.

Nous avons la chance d'avoir un vitracois qui fait don d'une dizaine d'arbres fruitiers greffés
Nous devons faire l'acquisition pour ces plantations de sacs de terreau , d'un prunus (place de l'Eglise) et un noisetier

***CCAS :**

Le goûter de Noël avec nos aînés et les enfants de l'Ecole est programmé le jeudi 14 décembre prochain à la salle des mariages.

29 colis ont été commandés et un stylo avec le logo de Vitrac complète ce colis .

Questions diverses :

*Villages fleuris : La remise des prix a eu lieu le 26 octobre dernier à Fridefont ; la Commune de Vitrac a reçu le 1^{er} prix avec en cadeau, une variété d'hortensia à planter et un bon d'achat de 40 euros chez Florinand.

*Bulletin municipal : La prochaine réunion sera le jeudi 9 novembre 2023. Un mail de rappel sera envoyé aux membres de la commission pour la préparation des articles respectifs.

*Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie au monument aux morts de VITRAC aura lieu vers 11 heures, après la messe qui sera célébrée en l'Eglise de Saint-Mamet à 10h00. Un vin d'honneur clôturera ce moment de recueillement dans la salle des mariages.

*Village d'avenir : Dans le cadre de ce programme, la grappe de communes adhérentes est la suivante : Boisset, Cayrols, Marcolès, Parlan, Roannes-Saint-Mary, Roumégoux, Saint-Antoine, Siran et Vitrac. Avec la première thématique : L'Ecole

*Karcher ; Madame le Maire rappelle que le karcher est à changer au vu du montant des réparations, il est décidé d'en racheter un. Des demandes de devis sont en cours.

*Travaux AEP : La grange de Monsieur RATIER a été vendue ; un raccordement au réseau AEP sera nécessaire ; nous attendons que le nouvel acquéreur nous contacte. Nous devons contacter Monsieur OKOTNIKOFF à « Lavigne » pour qu'il nous communique le relevé de son compteur d'eau , pour une facturation en septembre 2024

*Création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement au niveau de la Châtaigneraie Cantalienne : Dans le cadre de l'extension du SIVU de La Fontbelle une présentation générale aura lieu le 13 novembre prochain à 17 heures à la Maison des services à ST MAMET
Le bureau d'étude choisi viendra à la mairie le 5 décembre entre 13h30 et 15h pour faire le point sur les éléments transmis par la collectivité.

*Appartement Cantal Habitat dans le Bourg : Le logement occupé par Monsieur FLORY et Madame VALADOU est libre. Il sera reloué à Madame DORE MAUFFRAIS Karen, au 1^{er} décembre.

*Aire de jeux : La vérification a été faite par la Société SOCOTEC, le compte rendu a été transmis en mairie

*Chemin en Châtaigneraie : Un courrier a été envoyé à Monsieur Le Président afin d'inviter les membres à participer à l'entretien et l'ouverture de chemins de randonnée. Aucune réponse à ce jour n'a été apportée.

*Maires du Cantal : L'Assemblée des Maires s'est déroulée à Mauriac le 13 octobre dernier, et avait pour thème principal l'école.

*Télésurveillance : Un acompte de subvention DETR a été versé à la collectivité pour un montant de 10 348 Euros.
Le système ne fonctionne pas correctement depuis mi-septembre ; Monsieur BOUYSSOU, de Cantal Ingénierie et Territoires a été contacté. Le problème viendrait de la mauvaise connexion au réseau téléphonique.

*Agence de l'eau Adour Garonne : Les redevances pollution de l'eau et modernisation de réseaux de collecte restent inchangées pour l'année 2024 et sont respectivement de 0.33 € et 0.25 Euros du mètre cube consommé.

*Courrier de Monsieur Le Sénateur Bernard DELCROS : Il informe les collectivités de son engagement pour les Zones de Revitalisation Rurales pour lesquelles les artisans profitent d'une exonération totale des impôts, les EHPAD et associations, d'une exonération de charges sociales et peuvent bénéficier d'aides dans les communes rurales.

*La Caméra du Causse : Cette société nous communique leur offre d'intervention pour le contrôle des canalisations.

*Don du sang : l'Assemblée Générale aura lieu le 10 novembre prochain. Claire BROUXEL adjointe représentera notre commune

*Un nouveau commandant de Gendarmerie a été nommé à la Compagnie de gendarmerie départementale d'Aurillac ; il s'agit du capitaine Sylvain GRIMONPREZ.

*Foot : Monsieur Georges Robert demande s'il est possible que la commune paie la peinture pour le traçage des terrains, comme le font déjà les communes de Marcolès et Le Rouget-Pers. Le prix pour 2 bidons par ans est de 53 euros. La collectivité préfère verser une subvention , une délibération fixant le montant sera proposée au prochain conseil municipal

*Colonnes de tri : Mme BOROWIEL, de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » doit se déplacer à Vitrac avec un représentant de la société qui implante les nouvelles colonnes, le lundi 13 novembre à 15h00 pour localiser la nouvelle implantation des colonnes. Un site à « Labrunie » sera proposé

*Règlement de la salle polyvalente : Il a été revu pour prendre en compte l'extension de la salle polyvalente et les nouveaux tarifs. Dorénavant, les associations devront remplir une convention d'utilisation de la salle polyvalente avec versement des cautions. L'occupation de la salle polyvalente et Halle couverte reste gratuite pour les associations de notre commune

* « Porte d'entrée du bâtiment Ecole » : Dans le cadre du « plan VIGIpirate », l'école doit être fermée pendant les heures de cours. La crémonne de la porte d'entrée étant défectueuse ; l'Entreprise MARCENAC doit passer pour faire une proposition de devis.

*Gravats : L'Entreprise LAPIERRE dépose les gravats du terrassement de la Halle polyvalente aux « Salettes ».

Afin de gagner de la place, il est à prévoir un broyage des branches déposées ; les copeaux obtenus serviront de paillage. Recherche d'entreprises qui effectuent le broyage des branches sur place

*Sainte Barbe : Elle aura lieu le samedi 9 décembre à Saint-Mamet-La-Salvetat ; la commune de Vitrac sera représentée par Mrs Dominique BONNET et Loïc PRAT.

*Vente de bois Avis de la DDT : Le GAEC de Volpilhac, achète des bois appartenant à Mr LABORDE, à proximité du captage d'Empialat.

*MAGE : La station d'épuration a été contrôlée courant octobre. Une pièce est défectueuse au niveau d'un compteur de bâchées (le coût de la réparation est d'environ 2850 euros). Cette dépense sera à prévoir au vote du budget 2024. Le curage peut encore attendre.

Les liserons envahissent le site, ils seront à enlever au printemps.

*Repair Café : La Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » propose, dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets, plusieurs ateliers de réparations d'objet sur les différents sites : Saint-Mamet, Montsalvy, Laroquebrou, Maurs.

*Note de l'ARS : Le fonctionnement des réseaux d'eau est à surveiller en raison des pluies abondantes de ces dernière semaines ; purge, chloration sont à envisager

*Décorations de Noël : Elles seront installées les 2 et 9 décembre prochain.

Des bouteilles plastiques ont été collectées pour être recouvertes de papier cadeau.

L'APE Vitrac/Marcolès/Saint-Antoine propose encore cette année la vente de sapins de Noël ; la commune de Vitrac en commande 4 (1x1.80m, 2x1.60m et 1x1.20m).

*Prime du pouvoir d'achat : Un courrier nous informant d'une prime par rapport au pouvoir d'achat des fonctionnaires, nous a été adressé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce dossier sera étudié en réunion Maire/Adjoints.

Prochaine(s) réunion(s) :

- Commission Rando avec les « Globe Trotteurs » :18 décembre 2023 à 20h00
- Conseil Municipal : mardi 19 décembre 2023 à 20h30
- Révision des listes électorale : mercredi 15 novembre à 16h30

Fin de séance à 22h45

SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	

